



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés

Question écrite n° 122462

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les éléments susceptibles de fidéliser les salariés au sein des entreprises. Outre le salaire payé, la rémunération peut aussi inclure la conclusion de contrats d'assurance complémentaire santé, la souscription de contrats prévoyant la prise en charge en cas de dépendance, d'accident divers pour le salarié ou sa famille. Très concrètement, il lui demande s'il peut décliner les dispositifs incitatifs en vigueur dans un souci de transparence, et au-delà préciser si ces éléments peuvent faire l'objet de dialogue social dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122462

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12197

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)